BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1190

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VALENCIENNES

Ventes et cessions

381 130 129 RCS Valenciennes.
AMODIAG - ENVIRONNEMENT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : 9, avenue Marc Lefrancq Zac de Valenciennes-Rouvignies, 59121 Prouvy.
Précédent propriétaire : 498 623 701 RCS Amiens. **DOMEA.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : AMODIAG - ENVIRONNEMENT Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 9 avenue Marc Lefrancq Zac de Valenciennes-Rouvignies 59121 Prouvy Capital : 150000.00 EUR Numéro unique d'identification : 381130129 Lieu d'immatriculation : Valenciennes. Société absorbee : DOMEA Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 19A place du Marechal Leclerc 80220 Gamaches Capital : 5000.00 EUR Numéro unique d'identification : 498623701 Lieu d'immatriculation : Amiens. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 98961.00 EUR - passif de 70952.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Les sociétés Amodiag Environnement et Domea ont établi un projet de fusion par acte sous seing privé signé le 31 octobre 2019 aux termes duquel Amodiag environnement absorberait sa filiale Domea détenue à 100 %. Domea ferait apport de la totalité de son actif net évalué à la valeur nette comptable inscrite dans les comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre 2019, s'élevant à 28009 euros et correspondant à un total actif de 98961 euros déduction faite du passif pris en charge de 70 952 euros. Cet apport-fusion ne serait pas rémunéré conformément aux dispositions légales. Amodiag environnement détentrice de l'intégralité des titres Doméa ne procéderait à aucune augmentation de capital. Cette fusion absorption prendrait effet rétroactivement au 01 octobre 2019. Conformément à l'article L236-6 du code de commerce, le projet de fusion a été déposé le 06 novembre 2019 au greffe de Valenciennes et le 08 novembre au greffe du Tribunal de Commerce d'Amiens. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la présente parution, peuvent former opposition dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Date du projet commun de fusion : 31.10.2019. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société AMODIAG - ENVIRONNEMENT : 06.11.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Valenciennes). Pour la société DOMEA : 08.11.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Amiens)..